

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL512

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 53 BIS B

I. – À la première phrase de l’alinéa 13, substituer au mot :

« en »

le mot :

« dans ».

II. – À la seconde phrase de l’alinéa 13, substituer aux mots :

« compétente sur le ressort de »

les mots :

« dont relève ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.